ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Peche maritime : Pas-de-Calais

Question écrite n° 7433

Texte de la question

M Dominique Dupilet appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des transports et de la mer, charge de la mer, sur les tres vives inquietudes manifestees par les artisans-pecheurs etaplois et boulonnais du fait de l'interdiction de pecher le merlan dans la Manche dont ils viennent d'etre frappes. Leurs craintes sont d'autant plus grandes que se profilent, pour le debut de l'annee 1989, une nouvelle augmentation du maillage en Manche et mer du Nord et une possible interdiction de peche du cabillaud en Manche. De plus, depuis le debut de l'annee, la flotille a subi une importante periode de mauvais temps et une baisse des prix de vente, ce qui a ampute le revenu des marins. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures que compte prendre son ministere pour permettre aux marins-pecheurs boulonnais et etaplois d'exercer leur activite dans des conditions satisfaisantes.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de la politique commune des peches, sont mises en oeuvre des mesures de protection et de gestion de la ressource parmi lequelles figurent notamment l'instauration de quotas de captures pour certaines especes et la determination de maillages minimaux pour les chaluts. La gestion des quotas alloues a la France se fait en etroite collaboration avec la profession. Le ministere delegue charge de la mer s'efforce d'inciter celle-ci a definir des mesures de gestion de ces quotas afin d'eviter que ne soient prises par la commmission des mesures d'interdiction de la peche comme cela a ete le cas a la fin de l'annee 1988. S'agissant des maillages, les zones traditionnelles de travail des pecheurs artisans d'Etaples et de Boulogne s'etendent de part et d'autre de la limite separative de la Manche et de la mer du Nord soumises a des regimes de maillages differents. Conscient des difficultes qu'occasionne cette division d'une meme zone de peche, le ministere delegue charge de la mer est intervenu aupres de la commission pour tenter d'obtenir l'institution d'un maillage unique pour les secteurs Est de la Manche et Sud de la mer du Nord. A ces contraintes, s'est effectivement ajoutee une baisse sensible des cours a la production durant les trois premiers trimestres de l'annee 1988. Cette orientation a la baisse des prix au debarquement est le resultat de la conjonction de plusieurs facteurs parmi lesquels le report de la consommation vers la viande, la saturation du marche et certaines importations a bas prix. Toutefois, depuis le mois de septembre 1988, les cours sont a nouveau orientes a la hausse.

Données clés

Auteur : M. Dupilet Dominique
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7433
Rubrique : Produits d'eau douce et de la mer
Ministère interrogé : mer
Ministère attributaire : mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3817